

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE- CALAIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
21 BOULEVARD VAUBAN
62000 ARRAS**

**N° de SIREN : 337 619 142
APE : 8899 B**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
ET
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
21 Boulevard VAUBAN
62000 ARRAS**

**SIREN : 337.619.142
APE : 8899 B**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A Monsieur le Président
A Mesdames et Messieurs les administrateurs
A Mesdames et Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Départemental du Pas-de-Calais de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants. Il est exposé :

- Dans la note 1.3 de l'annexe les événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture de l'exercice,
- Dans la note 2.2.1 de l'annexe des comptes annuels les modalités de traitement de la cotisation des comités départementaux,
- Dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels des modalités d'établissement et de présentation du Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD),
- Et, dans les notes 4.7.3 des comptes annuels les principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public et la méthode retenue pour la détermination des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués au regard notamment de la mise en œuvre du règlement comptable ANC 2018-06 ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Une attention particulière a été portée à la reconnaissance des produits.

De plus, nous nous sommes assurés que les aides comptabilisées au titre de l'exercice ont fait l'objet de décisions dûment formalisées par les autorités compétentes.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du compte du résultat par origine et par destination ainsi que du compte d'emploi des ressources, nous nous sommes assurés de la conformité des méthodes retenues avec le règlement comptable ANC 2018-06 et avec les décisions prises par votre conseil d'administration.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 10 mars 2025.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à ARRAS
Le 26 mars 2025
L'un des associés
François Xavier FORT**



**SAS Société de Commissaires
aux Comptes
FORT ET ASSOCIES
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.**

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 202,27	20 894,54	3 307,73	5 218,05
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15,00		15,00	15,00
Autres titres immobilisés	52 358,00		52 358,00	50 794,00
Prêts				
Autres	3 640,00		3 640,00	3 640,00
TOTAL (I)	80 215,27	20 894,54	59 320,73	59 667,05
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 177,45
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	44 593,87		44 593,87	49 971,33
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 045 310,14		1 045 310,14	876 082,32
Charges constatées d'avance	2 747,07		2 747,07	2 449,68
TOTAL (II)	1 092 651,08		1 092 651,08	929 680,78
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	1 172 866,35	20 894,54	1 151 971,81	989 347,83

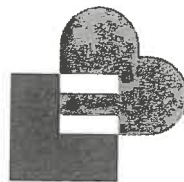
Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	350 811,58	350 811,58	
. Autres	311 409,07	72 473,56	238 935,51
Report à nouveau		6 862,73	-6 862,73
Excédent ou déficit de l'exercice	99 446,00	232 072,78	-132 626,78
Situation nette (sous total)	761 666,65	662 220,65	99 446,00
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	761 666,65	662 220,65	99 446,00
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	15 000,00	15 000,00	
TOTAL (II)	15 000,00	15 000,00	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	15 909,00	14 724,00	1 185,00
TOTAL (III)	15 909,00	14 724,00	1 185,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 581,57	106 090,11	-19 508,54
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	17 765,93	14 133,67	3 632,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	255 048,66	177 179,40	77 869,26
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	359 396,16	297 403,18	61 992,98
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 151 971,81	989 347,83	162 623,98
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	34 008,00	35 712,00	-1 704,00
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	453,00	1 509,00	-1 056,00
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	633,50	1 227,45	-593,95
dont parrainages	633,50		633,50
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	9 581,00	8 909,00	672,00
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	383 187,53	409 550,46	-26 362,93
Mécénats		2 500,00	-2 500,00
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	241 155,48	242 636,71	-1 481,23
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	867,51	6 698,55	-5 831,04
Total des produits d'exploitation (I)	669 886,02	708 743,17	-38 857,15
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	6 477,83	513,13	5 964,70
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	205 519,29	221 665,29	-16 146,00
Aides financières	240 088,17	128 351,84	111 736,33
Impôts, taxes et versements assimilés	1 002,82	962,72	40,10
Salaires et traitements	66 287,90	71 539,52	-5 251,62
Charges sociales	26 145,76	27 495,24	-1 349,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 910,32	1 432,96	477,36
Dotations aux provisions	1 185,00	1 941,00	-756,00
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	31 954,29	28 172,37	3 781,92
Total des charges d'exploitation (II)	580 571,38	482 074,07	98 497,31
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	89 314,64	226 669,10	-137 354,46
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	11 084,36	3 473,76	7 610,60
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	11 084,36	3 473,76	7 610,60
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	11 084,36	3 473,76	7 610,60

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	100 399,00	230 142,86	-129 743,86
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 050,00	2 057,92	-1 007,92
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)	1 050,00	2 057,92	-1 007,92
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 050,00	2 057,92	-1 007,92
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 003,00	128,00	1 875,00
Total des produits (I + III + IV)	682 020,38	714 274,85	-32 254,47
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	582 574,38	482 202,07	100 372,31
EXCEDENT OU DEFICIT	99 446,00	232 072,78	-132 626,78
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats	19 455,24	21 327,50	-1 872,26
Total	19 455,24	21 327,50	-1 872,26
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole	19 455,24	21 327,50	-1 872,26
Total	19 455,24	21 327,50	-1 872,26



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2024

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	19
1.1 OBJET SOCIAL	19
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	19
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	20
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	21
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	21
2.1.1 Préambule	21
2.1.2 Cadre légal de référence	21
2.2 DÉROGATIONS	21
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	21
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	22
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	22
3.1.1 Principes généraux	22
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	23
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	23
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	23
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	24
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	24
3.1.1 État des échéances des créances	25
3.1.2 Tableaux des dépréciations	25
3.1.3 Disponibilités	26
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	26
3.1.5 Charges constatées d'avance	26
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	27
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	27
3.2.2 Fonds dédiés	28
3.2.3 Provisions pour risques et charges	29
3.2.3.1 Tableau de variation	29
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	29
3.2.4 Dettes	29
3.2.4.1 État des échéances	29
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales	30
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan	30
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	31
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	33
4.2.1 Produits liés à la générosité du public	33
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	33
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	33
4.2.1.3 Mécénat	33
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public	33
4.2.1.5	33
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public	34
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	34
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie	34
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public	34
4.2.3 Subventions et autres concours publics	35
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations	35
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés	35
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	36
4.3.1 Modalités de répartition des charges	36
4.3.2 Missions sociales	37
4.3.3 Frais de recherche de fonds	37
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public	37

4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	37
4.3.4	Frais de fonctionnement	38
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	38
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	38
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	39
4.4.1	Principes généraux	39
4.4.2	Principes de valorisation	39
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	40
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	41
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	41
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	42
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	42
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	44
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	44
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	45
5.1	AUTRES INFORMATIONS.....	45
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	45
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié.....	46
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	46
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	46

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Le comité a perçu de la part de la LNCC des versements de Legs pour un montant de 162 921,18 euros contre 181 782,95 euros en 2023.

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	24 202			24 202
Immobilisations corporelles	50 794	1 564		52 358
Immobilisations financières				
Total	74 996	1 564	0	76 560

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	1 564	0
→ REINVESTISSEMENT PART B	1 564	
→ ...		
Total	1 564	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	18 984	1 910		20 894
Amort. Immobilisations financières				
Total	18 984	1 910	0	20 894

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	50 809	1 564		52 373
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	50 809	1 564	0	52 373

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 640	3 640	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	44 594	44 594	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	2 747	2 747	
Total	50 981	50 981	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks		NEANT		
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations			NEANT		
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2024	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	873 641	
Livrets et comptes épargne	71 626	2 401
Compte à terme	100 000	7 119
Caisse	43	
Total	1 045 310	9 520

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Fournisseur trop versé		943
→ Avoir à recevoir		3 000
Créances clients et comptes rattachés		
→ Créances clients		1 177
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Titres restaurants		2 105
→ Dons à recevoir de la LNCC	40 553	43 923
→ Reversement de Legs à recevoir de la LNCC		
→		
Disponibilités Chèques à encaisser	47 351	45 521
Total	87 904	96 670

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Assurance	438,71	231,53
Location matériel	2 308	2 218
Total	2 747	2 450

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2024		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2024	
	Montant		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale	72 474		238 936	200 701					311 409	
→ Fonds de réserve missions sociales	350 812								350 812	
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau	6 863		-6 863						0	
Excédent ou déficit de l'exercice	232 073		-232 073		99 446	56 055			99 446	
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	662 221		0	200 701	99 446	56 055	0	0	761 667	

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		15 000	0	0	0	15 000
→ Ligue nationale pour l'aide au malade	2021	15 000				15 000
→ ...						
Total		15 000	0	0	0	15 000

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	14 724	1 185		15 909
→				
Total	14 724	1 185	0	15 909

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 582	86 582		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	17 766	17 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	255 049	255 049		
Produits constatés d'avance		0		
Total	359 396	359 396		

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes fiscales :	2 003	128
→ Impôt sur les sociétés	2 003	128
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	15 763	14 006
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 359	2 426
→ Caisse de retraite	1 848	2 153
→ Caisse de prévoyance et mutuelle	726	766
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	7 847	6 256
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 894	2 315
→ Prélèvement à la source	90	90
Total	17 766	14 134

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	78 170	84 401
→ FNP - CAC	5 500	5 300
→ FNP - Expertise comptable	2 336	2 124
→ FNP - La poste	1 172	1 262
→ FNP - divers prestations		633
→ FNP - LNCC prestations	69 162	75 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	255 049	177 179
→ Recherche Nationale à reverser	46 122	46 122
→ Divers charges à payer	1 793	1 146
→ Recherche régionale à verser	207 134	129 912
...		
Total	333 219	261 581

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

062 - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS		Décembre 2024		Décembre 2023	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	MISSIONS SOCIALES	327 741,97	325 881,03	215 504,09	214 824,46
1.1	Réalisées en France	327 741,97	325 881,03	215 504,09	214 824,46
1.1.1	Actions réalisées par l'organisme	178 750,50	176 889,56	169 345,96	168 666,33
1.1.2	Versements à d'autres organismes agissant en France	148 991,47	148 991,47	46 158,13	46 158,13
1.2	Réalisées à l'étranger				
1.2.1	Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2	Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	143 484,85	143 265,85	154 560,22	154 194,22
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	143 484,85	143 265,85	154 560,22	154 194,22
2.2	Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 159,56	96 661,05	110 068,76	92 403,29
3.1	Frais d'information et de communication	2 554,97	2 554,97	1 096,05	1 096,05
3.2	Frais de fonctionnement	102 814,99	91 316,48	106 947,18	89 281,71
3.3	Autres charges	2 789,60	2 789,60	2 025,53	2 025,53
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 185,00	1 185,00	1 941,80	1 941,80
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 003,00		128,00	
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		582 574,38	566 992,93	482 202,07	463 362,97
EXCÉDENT OU DÉFICIT		99 446,00		232 072,78	

		Décembre 2024		Décembre 2023	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 925,72	5 925,72	6 941,62	6 941,62
	Réalisées en France	5 925,72	5 925,72	6 941,62	6 941,62
	Réalisées à l'étranger				
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 803,36	5 803,36	4 958,08	4 958,08
3.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	7 726,16	7 726,16	9 427,80	9 427,80
TOTAL		19 455,24	19 455,24	21 327,50	21 327,50

LA LIGUE CONTRE LE CANCER		062 - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS		Décembre 2024		Décembre 2023	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		
PRODUITS PAR ORIGINE							
1	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-622 998,33	-622 998,33	-664 064,10	-664 064,10		
1.1	Cotisations sans contrepartie	-34 008,00	-34 008,00	-35 712,00	-35 712,00		
1.2	Dons, legs et mécénat	-383 187,53	-383 187,53	-412 050,46	-412 050,46		
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-205 802,80	-205 802,80	-216 301,64	-216 301,64		
2	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-49 441,05		-41 301,75			
2.1	Cotisations avec contrepartie						
2.2	Parrainage des entreprises	-633,50					
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-46 890,04		-32 545,28			
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-1 917,51		-8 256,47			
3	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-9 581,00		-8 909,00			
4	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS						
TOTAL		-682 020,38	-622 998,33	-714 274,85	-664 064,10		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-19 455,24	-19 455,24	-21 327,50	-21 327,50
Bénévolat	-19 455,24	-19 455,24	-21 327,50	-21 327,50
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-19 455,24	-19 455,24	-21 327,50	-21 327,50

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Il n'y a pas de dons étrangers reçus sur l'exercice.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

4.2.1.5

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Legs reversés par la LNCC	974 251	181 783
→ Action KIABI + Leclerc reversement LNCC	31 344	28 308
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	0	0
→ Ventes et abonnement revue vivre	453	2 590
→ Activité de récupération	0	147
→ Produits financiers	11 084	3 474
Total:	1 017 133	216 302

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de marchandises ou de prestations de services parrainage	634	0
Contribution financière reçue	46 890	32 545
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	1 918	8 756
- produits divers	868	6 699
- Produits exceptionnels	1 050	2 058
Total	49 441	41 302

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	NEANT	
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	NEANT	
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été mise à jour sur l'exercice 2022 suite la réorganisation interne et le déménagement du comité dans de nouveaux locaux.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	9 414		14 121	23 536
Location mobilières			3 537	3 537
Assurance			5 024	0
Electricité et eau / Charges locatives	3 483		5 224	0
Téléphone	714	189	1 362	0
Affranchissement	2 757	45 403	1 753	0
Autres (à préciser)				0
Total	16 368	45 593	31 021	27 072

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Actions pour les malades	11 567	12 798
Actions d'information, de prévention et de dépistage	22 651	25 987
Actions de formation		
Actions de recherche	1 390	1 453
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	24 539	26 358
Frais de fonctionnement (dont communication)	32 287	32 439
Frais de fonctionnement - charges exceptionnelles		
Total	92 434	99 035

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2024	2023
Actions pour les malades	129 695	117 968
Actions d'information, prévention,dépistage	37 355	40 717
Actions de formation	315	457
Actions de recherche	10 440	9 360
Actions autres	946	845
Total	178 751	169 346
Versement à d'autres organismes	2024	2023
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	148 991	46 158
Actions autres		
Total	148 991	46 158

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2024	2023
Frais d'information et de communication	2 555	1 096
Frais de gestion	88 674	93 309
Formation administrative	4 628	5 073
Impôts et taxes	1 003	963
Cotisation statutaire	8 510	7 602
Charges financières	879	593
Dotation aux amortissements	1 910	1 433
Charges exceptionnelles		0
Total	108 160	110 069

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	NEANT	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2024	2023
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	19 455	21 328
Total		19 455	21 328

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇨ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France par l'organisme	Réalisées à l'étranger par l'organisme	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	515		5 963						6 478
Variation de stock									0
Autres achats et charges externes	34 511		106 995						205 519
Aides financières	91 097	148 991							240 088
Impôts, taxes et versement assimilés									1 003
Salaires et traitements	25 484		17 583						66 288
Charges sociales	10 124		6 956						26 146
Dotations aux amortissements et dépréciations						1 185			3 095
Dotations aux provisions									0
Report en fonds dédiés									0
Autres charges	17 020		5 989						31 954
Charges financières									0
Charges exceptionnelles									0
Participations des salariés aux résultats									0
Impôt sur les bénéfices							2 003		2 003
TOTAL	178 751	148 991	149 485	0	109 460	1 185	2 003	0	582 574

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	5 926	0	5 803	7 726	19 455



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2024
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 672
Total	5 672

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2024
Produits exceptionnels	
→ Prescription chèques	1 050
→ ...	
→ ...	
Total	1 050
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

9

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

062 - COMITÉ DU PAS-DE-CALAIS		Décembre 2024	Décembre 2023
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		325 881,03	214 824,46
1.1 Réalisées en France		325 881,03	214 824,46
Actions réalisées par l'organisme		176 889,56	168 666,33
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		129 694,63	117 968,25
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		35 493,75	40 036,93
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des profession		315,18	456,97
Actions de société et politique de santé		945,55	844,68
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		10 440,45	9 359,50
Actions de création-subsvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		148 991,47	46 158,13
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé			
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des profession			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		148 991,47	46 158,13
Programmes nationaux		29 017,47	21 158,13
Programmes régionaux et départementaux		119 974,00	25 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		143 265,85	154 194,22
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		143 265,85	154 194,22
Frais d'appel de dons		95 209,36	109 991,26
Frais d'appel des legs		1 389,82	1 452,83
Frais traitements des dons		30 206,55	31 996,82
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		16 460,12	10 753,31
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		96 661,05	92 403,29
3.1 Frais d'information et de communication		2 554,97	1 096,05
Frais d'information et de communication externe		1 508,25	488,93
Frais d'information et de communication interne		1 046,72	607,12
3.2 Frais de fonctionnement		91 316,48	89 281,71
Frais de gestion		77 175,91	75 643,69
Formation administrative		4 627,75	5 073,19
Impôts et taxes		1 002,82	962,72
Cotisation statutaire 10%		8 510,00	7 602,11
3.3 Autres charges		2 789,60	2 025,53
Charges financières		879,28	592,57
Dotations aux amortissements		1 910,32	1 432,96
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		565 807,93	461 421,97
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 185,00	1 941,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		56 005,40	200 701,13
TOTAL		622 998,33	664 064,10
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		5 925,72	6 941,62
Réalisées en France		5 925,72	6 941,62
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		5 803,36	4 958,08
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		7 726,16	9 427,80
TOTAL		19 455,24	21 327,50

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	062 - COMITE DU PAS-DE-CALAIS	Décembre 2024	Décembre 2023
	Détails	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
1.1 Cotisations sans contrepartie		-34 008,00	-35 712,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-383 187,53	-412 050,46
Dons manuels non affectés		-383 187,53	-405 972,30
Dons manuels affectés			-3 578,16
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat			-2 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-205 802,80	-216 301,64
Manifestations			
Ventes (dont abonnement à vivre)		-410,00	-1 509,00
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération			-146,75
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-43,00	-1 080,70
Autres produits affectés			
Produits financiers		-11 084,36	-3 473,76
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-194 265,44	-210 091,43
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-622 998,33	-664 064,10
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-622 998,33	-664 064,10
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)			
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		56 005,40	200 701,13
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		1 910,32	-2 940,66
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		57 915,72	197 760,47
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
Bénévolat		-19 455,24	-21 327,50
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-19 455,24	-21 327,50

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

Immobilisation	Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
IM000035 0	29/11/2021	UNIVR CASQUES VIRTUE	2 400,00				800,00	800,00
IM000036 0	19/09/2022	BRUNEAU SIEGE DE BUR	477,00				159,00	159,00
IM000037 0	11/04/2023	BUREAU VALLEE VIDEOP	574,50				191,50	191,50
IM000038 0	10/10/2023	IKEA MOBILIER ACCEUI	1 527,95				305,59	305,59
IM000039 0	14/12/2023	OLFADIEZ - BARNUM L	2 271,17				454,23	454,23
			7 250,62					1 910,32

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Vaforisation en Euros (2)
Administrateurs élus	10			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit", Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	6	433	0,26	7 569
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	10	671	0,41	11 729
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....		290,5	0,18	5 078
réunions...		18,5	0,01	323
Organisation de manifestations		332	0,20	5 803
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.		30	0,02	524
Total	16	1 104	0,67	19 298

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,48€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,48€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 161	2
Personnel mis à disposition			
CES et/ou autres....			
Total	2	3 161	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	11 708
6256 / 6257 - Réceptions	Restauration	1 306
...	...	
...	...	
...	...	
Total		13 014

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 251 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

**COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
21 Boulevard Vauban
62000 ARRAS
SIREN : 337.619.142
APE : 8899 B**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

A Monsieur Le Président
A Mesdames et Messieurs les administrateurs
A Mesdames et Messieurs les membres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612.5 du Code de commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs les membres, l'expression de notre parfaite considération.

**Fait à ARRAS
Le 26 mars 2025
L'un des associés
François Xavier FORT**

**SAS Société de Commissaires
aux comptes
FORT ET ASSOCIES
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.**